

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, le 22 octobre 2015, à 12 h.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président (*à compter du point 4DG1 - Embauche d'un coordonnateur en développement agroalimentaire*)
- M. Robert Miller, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- M^{me} Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis (*à compter du point 4DG1 - Embauche d'un coordonnateur en développement agroalimentaire*)

Sont également présents :

- M^{me} Marie-Josée Couture, la secrétaire corporative
- M. Marc Rondeau, directeur général et trésorier
- Mme Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observatrice
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

Ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2015-101

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- ✓ Ajouter le point 4ENV) 2 – Cible de réduction d'émission de gaz à effet de serre du Québec pour 2030

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2015

Résolution n° E-2015-102

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

Embauche d'un coordonnateur en développement agroalimentaire

Résolution n° E-2015-103

- Procéder à l'embauche de M. Pierre Bouffard à titre de coordonnateur en développement agroalimentaire, poste temporaire débutant le 9 novembre 2015 et se terminant le 31 décembre 2017, à raison de 35 heures par semaine;



- Offrir au Forum des élus de la Capitale-Nationale, incluant la Ville de Lévis, de mettre à contribution les ressources professionnelles, techniques et matérielles de la Communauté métropolitaine de Québec pour les appuyer dans l'élaboration de la stratégie de développement des activités agroalimentaires, considérant les obligations légales de la CMQ (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme).

Référence : Rapport décisionnel du 22 octobre 2015

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 2015-08-01 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement et de développement n° 101-00 ainsi que ses amendements

Résolution n° E-2015-104

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est d'avis que le projet de règlement n° 2015-08-01 adopté par la MRC de Bellechasse est susceptible de contribuer à augmenter le navettage vers le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final dans la mesure où ce dernier sera similaire au projet de règlement.
- Transmettre au MAMOT copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 22 octobre 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 349-09-2015 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 198-04-2005

Résolution n° E-2015-105

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que le projet de règlement n° 349-09-2015 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce a peu d'impact sur le territoire métropolitain;
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final dans la mesure où ce dernier sera similaire au projet de règlement.
- Transmettre au MAMOT copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 22 octobre 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Rencontres des maires et des élus sur la problématique de la protection des sources d'eau potable

Résolution n° E-2015-106

- Autoriser la direction générale à assumer les frais associés à l'organisation de l'événement pour une somme de 30 000 \$, excluant les taxes.

Référence : Rapport décisionnel du 22 octobre 2015

Certificat trésorerie : CT-2015-26

Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Cible de réduction d'émission de gaz à effet de serre du Québec pour 2030

Résolution n° E-2015-107

- Après analyse du document de consultation des cibles de réduction d'émission de gaz à effet de serre (GES) du Québec pour 2030 et la lettre de commentaires de l'Union des municipalités du Québec, la Communauté métropolitaine de Québec appuie les principales recommandations de l'Union et joint sa voix aux demandes financières afin de mener les actions nécessaires à la réduction des GES et à l'adaptation aux changements climatiques dans le respect de ses compétences, et ce, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

PROCÈS-VERBAL

- 4 -

Référence : Rapport décisionnel du 22 octobre 2015
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2015-108

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 22 octobre 2015, contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1^{er} au 31 septembre 2015 (période 9);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 31 septembre 2015;
- c) Une liste qui fait état des dépenses Visa pour le mois de septembre 2015.

Référence : Bordereau de dépenses du 22 octobre 2015
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2015-101 à E-2015-108, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE